

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

#### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

#### Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Francis MARQUES
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

## 17 - FORETS COMMUNALES BENEFICIAINT DU REGIME

### FORESTIER - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX

#### SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Monsieur LABARTHE expose le projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de :

- dégagement de régénération naturelle sur 3 ha,
- dégagement de plantation sur 1,25 ha,
- dépressage tardif sur 6 ha,
- plantation de chênes sessiles protégés sur 2 ha.

Le devis établi par l'O.N.F. s'élève à 26 258 € H.T. pour 12,25 ha travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 50 % du coût H.T. sur barèmes au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

.../...

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement envisagé, soit :

- Subvention du Conseil Général .....4 745 €
- Subvention du Conseil Régional.....4 745 €
- Autofinancement communal .....16 768 €  
(+ avance de la T.V.A.)

- **SOLLICITE** les subventions correspondantes,

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 02/ 07/ 2014**

**Hervé LUCBÉREILH**